Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 10 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE	Mme Christine GAUDIN
présents :		M. Guillaume PICHOT	M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	ramarra v
Absent	M. Jérémy FAUCHEUX	Wi, Guinaune (161101	W. Bould OBI TER		
excusé	·				
Secrétaire	M. Franck GUILLEMOT			<u> </u>	

Le compte rendu du 26 mars 2019 est lu et approuvé.

- M. Ringwald, receveur à la Trésorerie des Villages Vovéens
- * informe le conseil municipal
- de la future suppression de trésoreries en Eure et Loir,
- du transfert du service de distribution d'eau potable aux communautés de communes au 1e janvier 2020 (pas d'obligation de transfert des excédents, les communautés de communes prendront l'actif et le passif, uniformisation du tarif de l'eau à plus ou moins longue échéance),
- la suppression de la taxe d'habitation devrait être entièrement compensée par l'Etat.
- * présente l'analyse financière de la commune : tous les paramètres sont bons.

Délibération N° 2019/014 Service de l'eau 475 : compte administratif 2018, compte de gestion 2018, affectation du résultat, budget primitif 2019.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Michel BILLAULT, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du service de l'eau. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 31 417,11 euros et les recettes à 40 719,97 euros. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 45 844,97 euros et les recettes à 26 841,92 euros.

Le conscil municipal constatant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 laisse apparaître un excédent de 112 207,90 euros en investissement et un déficit de 16 929,15 euros en fonctionnement, décide d'affecter le résultat comme suit :

112 207,90 euros en report à nouveau en section d'investissement du budget primitif 2019 (compte 001).

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section d'investissement à 155 335,90 euros et en section de fonctionnement à 56 000,00 euros.

Délibération N° 2019/015 Commune 405 : compte administratif 2018, compte de gestion 2018, et affectation du résultat 2018.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Michel BILLAULT, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du budget général de la commune. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 93 858,90 euros et les recettes à 24 196,60 euros. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 107 037,00 euros et les recettes à 146 661,34 euros.

Le conseil municipal constatant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 laisse apparaître un déficit de 79 613,45 curos en investissement et un excédent de 208 284,78 euros en fonctionnement, décide d'affecter le résultat comme suit :

79 613,45 euros au compte 1068 en recette en section d'investissement du budget primitif 2019 pour combler le déficit de clôture.

128 671,33 en report à nouveau en section de fonctionnement du budget primitif 2019 (compte 002).

Délibération Nº 2019/016 Taux d'imposition 2019.

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux de l'année 2018 et vote, à l'unanimité, les taux pour les trois taxes locales pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation : 5,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,46 %

Délibération N° 2019/017 Commune 405 : budget primitif 2019.

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section d'investissement à 210 000,00 euros et en section de fonctionnement à 243 000,00 euros.

Délibération N°2019/018 Service de l'eau 475 : Tarif de l'eau 2020.

Le conseil municipal décide de porter le tarif de l'eau potable à 1,00 euro le m3. Les frais de production dus à la communauté de communes Cœur de Beauce, les taxes FSIREP et la redevance pollution seront facturées en plus. Pour information les montants de ces taxes sont, respectivement et pour l'année 2019 : 0,55 euro, 0,069 euro et 0,30 euros. Ce tarif s'appliquera à la consommation d'eau pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, facturation en juin 2020.

Le montant de la location des compteurs reste inchangé :

- diamètre 15 : 20 euros
- diamètre 20 : 25 curos
- diamètre 25 : 33 euros

Délibération N°2019/019 Amortissement fonds de concours enfouissement réseaux rue du Château d'eau et rue de l'Eglise.

Suite aux travaux d'investissement réalisés et financés par le Syndicat Département d'Energies d'Eure et Loir dans le cadre de la convention du 5 mars 2019 entre nos deux collectivités : travaux d'enfouissement des réseaux électrique, télécommunications et éclairage public rue du Château d'eau et rue de l'Église, le conseil nunicipal décide d'amortir le fonds de concours versé par la commune (article 20417) sur 20 ans.

Délibération N°2019/020 Fermeture des trésoreries.

Le conseil municipal déplore le projet de fermeture des trésoreries rurales qui éloigne le service public des habitants et va à l'encontre des demandes actuelles de la population.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

M. le maire présente le projet préparé en réunion le 26 mars et le conseil municipal défini l'emprise de la zone constructible rue des Ecoles.

Questions diverses.

Antenne téléphonie mobile tous opérateurs. M. le maire informe le conseil municipal de la proposition du Conseil Départemental 28 d'installer une antenne tous opérateurs sur le territoire de la commune afin d'améliorer la réception de la téléphonie mobile.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- Délibération N° 2019/014 Service de l'eau 475 : compte administratif 2018, compte de gestion 2018, affectation du résultat, budget primitif 2019
- Délibération N° 2019/015 Commune 405 : compte administratif 2018, compte de gestion 2018, et affectation du résultat 2018.
- ❖ Délibération N° 2019/016 Taux d'imposition 2019
- Délibération N° 2019/017 Commune 405 : budget primitif 2019.
- Délibération N°2019/018 Service de l'eau 475 : Tarif de l'eau 2020.
- Délibération N°2019/019 Amortissement fonds de concours enfouissement réseaux rue du Château d'eau et rue de l'Eglise
- Délibération N°2019/020 Fermeture des trésoreries.

Le Maire, Guy BILLAULT	Consciller, Jérémy FAUCHEUX	Excuxé
1 ^{er} Adjoint, Franck GUILLEMOT	Conseiller, Guillaume PICHOT	
2 ^{ème} Adjoint, Christophe GAUDIN	Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE	Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE		
Conseillère, Christine GAUDIN	Secrétaire de séance, Franck GUILLEMOT	